

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone de loisirs éphémère avec une offre de baignade hors sol.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom POURCHET

Prénom Claude

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE DU GRAND NANCY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MONSIEUR MATHIEU KLEIN

PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

RCS / SIRET

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Reconduction du dispositif de la Plage des 2 Rives (du 15 juin au 4 septembre 2022).

Les installations de la première édition du dispositif étaient toutes éphémères, cette seconde édition verra l'installation de façon pérenne de la cabane d'observation ainsi que l'installation de mobilier urbain sur la Rive Tomblainoise.(cf plan joint)

Les estimations en terme de fréquentation du site se situent en moyenne à 3 000 personnes par jour, avec une fréquentation instantanée du site estimée à 600 personnes.

L'amplitude horaire d'ouverture des installations s'effectuera de 8h à 21H.

4.2 Objectifs du projet

Proposer un site de loisirs aux Grands Nancéiens durant la période estivale, site situé aux abords de la Meurthe et comprenant les installations suivantes :

Berge côté TOMBLAINE :

- Un espace aquatique représentant 700m² de plan d'eau, réparti entre deux bassins aquatiques et une plaine de jeux d'eau, cet espace sera déclaré en tant qu'ERP de plein air (installations éphémères)
- Toilettes/Douches/Infirmierie (installations éphémères)
- Terrains de beach volley/football/handball (installations éphémères)
- Construction d'une cabane d'observation
- Installation pérenne de mobilier urbain.
- Offre de restauration en lien avec un restaurateur local (installations éphémères)

Berge côté NANCY :

- Offre de restauration en lien avec un restaurateur local (installations éphémères)
- Terrasse aménagée (installations éphémères)
- Zone de relaxation aménagée/ Zone arbre à livres (installations éphémères)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Janvier/février : Opérations de terrassement
- Mars/Avril : Opérations de végétalisation
- Avril/mai : Pose des revêtements de sols et du mobilier urbain
- 1er mai au 15 juin : Montage des installations éphémères
- 5 septembre au 15 septembre : Démontage des installations

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture du site programmée du 15 juin 2021 au 4 septembre 2021.

Une exploitation du site à accès gratuit, avec une gestion de la surveillance aquatique, de la sécurité, de la médiation et de l'animation.

Le site sera sécurisé de jour comme de nuit au moyen d'agents de sécurité et de vidéo surveillance.

La partie restauration fera l'objet d'une convention domaniale avec un prestataire privé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de travaux
- Notices de sécurité
- Notices d'accessibilité
- Convention domaniale
- Déclaration d'ERP de plein air

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	38 800m ²
- Berges côté TOMBLAINE	24 000m ²
- Berges côté Pôle nautique de NANCY	8 000m ²
- îlot central entre les deux sites (pont de la concorde)	6 800m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

1) Prairie de la Méchelle,
Boulevard d'Austrasie,
54 000 NANCY

2) Plan d'eau de la Méchelle
Rive droite
Boulevard Jean Jaurès
54 510 TOMBLAINE

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 20' 23 " 83 Lat. 48 ° 69' 22 " 49

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 20' 23 " 83 Lat. 48 ° 69' 22 " 49

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 20' 70 " 66 Lat. 48 ° 69' 32 " 16

Communes traversées :

TOMBLAINE
NANCY

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cartographie du Bruit validée en 2012 PPBE voté en décembre 2022, il n'y a pas d'impact sur l'installation d'équipements de loisirs.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera installé en limite d'enveloppe de zones humides effective en berge de Meurthe recensées en 2016 (ZH n° 89 et 129)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Meurthe Nord en vigueur depuis 2012 en vigueur sur Tomblaine et Nancy
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone située rive gauche (côté pôle nautique, boulevard d'Austrasie) est répertorié comme sols pollués. Le terrain ABRALOR au Nord du site est également identifié comme site pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 du Plateau de Malzéville (FR 4100157) situé à une distance de 2,1km , protégé au titre de la directive habitats - aucun impact potentiel
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Patrimonial Remarquable du Coeur de Ville avec PSMV à 1km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet éphémère et démontable est situé dans le corridor principal de la trame bleue (et aquatique) du Grand Nancy qui est déjà utilisé comme lieu de promenade, lieu d'entraînement pour le club d'aviron et de kayak. Les perturbations supplémentaires (et marginales) liées à la fréquentation de la base de loisirs auront lieu hors période de nidification / hivernage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera installé en dehors des limites des zones humides identifiées. La roselière et les phragmitaies des berges de Meurthe seront épargnées, les installations restant sur la terre ferme et les sites d'accostage pour la barge étant déjà existant
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement car situé partiellement en zone Rouge du PPRI en vigueur. Néanmoins, il sera installé hors période de crues (à partir du 1er mai)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Travaux/installation/démontage : Trafic lié au chantiers. - Exploitation du site : Une valorisation des mobilités douces sera encouragée pour l'accès au site : choix d'un site de proximité/accessibilité en vélo, tram et bus (ligne 7).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Période de travaux (1er janvier au 30 mars 2022): Faibles nuisances liées au montage de la cabane d'observation et à l'installation de mobilier pérenne (Rive Tomblainoise) - Période de montage des installations (du 1er mai au 1er juin 2022) : nuisance liée au montage des installations (uniquement en journée). - Période d'exploitation (15 juin au 4 septembre 2022, de 8h à 21h) : Nuisance générée liée à la fréquentation de l'équipement de loisirs.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux usées des installations aquatiques dans les réseaux d'évacuation d'eau usées. Pas de rejets dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Construction d'une cabane en bois et pose de mobilier pérenne (descriptif et localisation en pièce jointe)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le montage des différentes installations sera éloigné des berges.
- La prise en compte de la réduction de l'impact écologique fera partie des critères d'attribution des différents marchés.
- Une fois l'opération terminée (4 septembre) et le démontage des installations réalisé, une phase de remise en état du site sera mise en œuvre.
- Le rejet de l'eau utilisée pour les installations aquatiques se fera par le réseau d'évacuation des eaux usées. Aucun rejet d'eau ne se fera dans le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le caractère temporaire de cette opération ainsi que la prise en compte de l'impact environnemental dans chaque étape de la réalisation de ce projet nous laissent à penser l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale.

Egalement, l'estimation moyenne de la fréquentation instantanée du site étant évaluée à 600 personnes, l'opération se trouverait en dessous du seuil des 1 000 personnes évoqué par les critères de la catégorie concernée.

La préservation du site dans son état initial après l'opération (excepté le montage de la cabane d'observation et la pose de mobilier pérenne) et les opérations de nettoyage quotidiennes du site, nous semblent également justifier d'une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

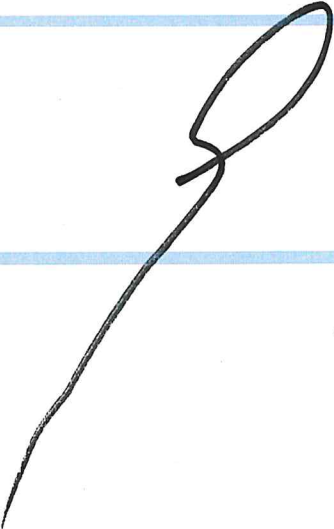
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

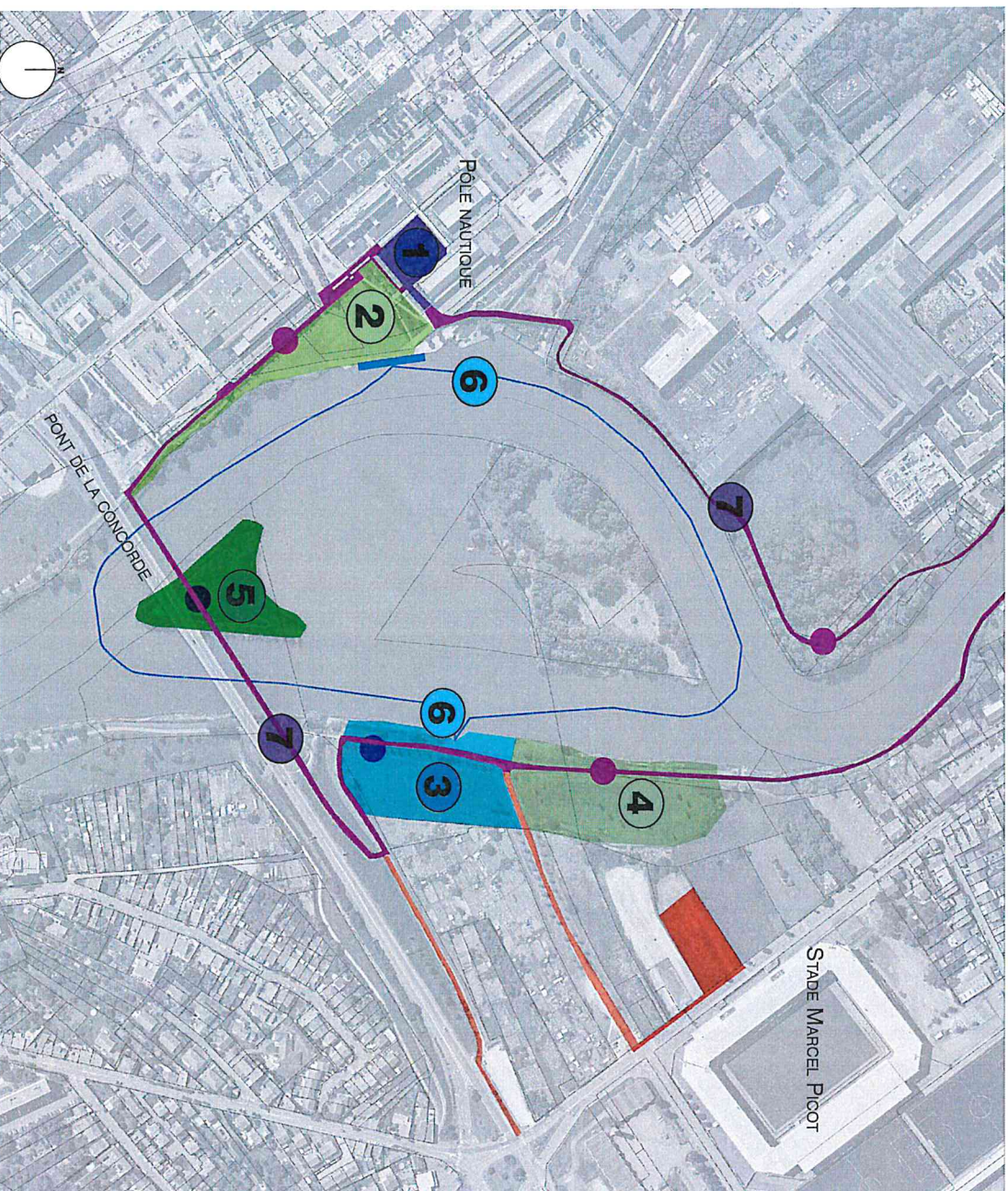
le,

Signature



A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the signature field. The signature starts with a long, sweeping stroke from the bottom left, loops upwards and to the right, and ends with a short horizontal stroke.

LA PLAGE DES 2 RIVES



- 1 "Le village olympique"**
Un espace d'initiation à différents sports en lien avec les établissements sportifs proches
- 2 "La prairie culturelle"**
Un espace dédié à la programmation artistique et culturelle
- 3 «L'oasis», se rafraîchir en pleine ville**
Aménager un complexe aquatique et ludique de plein air proche de l'eau comprenant des zones de baignades à différentes profondeurs, une aire de jeux aquatique, des espaces de détente et de jeux en sable
- 4 «L'éco-zone»**
Reconnecter le public au paysage dans lequel il s'inscrit à travers une ligne cabane éphémère d'observation de la faune et la flore, des espaces de restaurations communs et des barbecues partagés.
- 5 «L'île bucolique», un espace naturel au milieu de l'eau**
S'appuyer sur la configuration du lieu pour offrir un espace de détente au bord de l'eau.
- 6 «La balade sur l'eau», une découverte des richesses de la rivière**
Naviguer sur une barge autour des 2 îles
- 7 «La balade terrestre », des animations artistiques au il de l'eau**
proposer un parcours plus large ponctué par des événements artistiques
- 8 «L'arrivée» un accès au site identifié**
proposer une signalétique adaptée pour les différents usagers (piéton, cycliste, bus, voitures...)

